

**OBJET :** ESPACE JEUNESSE- CONTRAT LASER 1997  
Demande de subvention auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Le Conseil Municipal,

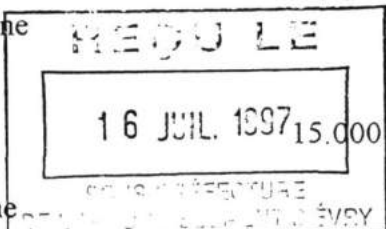
VU la délibération du 12 Mai 1995 autorisant le Maire à signer le contrat Laser avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports,

VU la délibération du 28 Novembre 1996 relative à l'avenant n° 1 au dit contrat,

VU l'avis des Commissions Sports, Loisirs, Jeunesse et Finances,

CONSIDERANT que la ville a proposé, en 1997, quatre projets d'actions pour lesquels la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports pourrait accorder son concours financier à hauteur de 85 000 Frs, à savoir :

| <u>Projet d'action</u>                                                                                                                                                   | <u>Subvention D.D.J.S.</u> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|
| - soutien aux initiatives des jeunes dans un cadre éducatif<br>(budget prévisionnel équilibré à 273.000 F, avec une participation de la commune de 165.000 F)            | 50.000 F                   |
| - atelier musical<br>(budget prévisionnel équilibré à 33.328 F, avec une participation de la commune de 23.328 F)                                                        | 10.000 F                   |
| - atelier vidéo<br>(budget prévisionnel équilibré à 23.500 F, avec une participation de la commune de 12.000 F)                                                          | 10.000 F                   |
| - animation de quartiers dans un cadre associatif<br>(association DECOR)<br>budget prévisionnel équilibré à 61.000 F, avec une participation de la commune de 39.000 F). | 15.000 F                   |



Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (une abstention : Monsieur GAUTHIER)

SOLLICITE au titre de l'année 1997 l'octroi d'une subvention au taux maximum correspondant auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, soit la somme de 85.000 Francs,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande.

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, exercice 1997.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.



Pour extrait conforme  
le Député Maire,

  
Nicolas DUPONT-AIGNAN

Certifié exécutoire par le Maire compte  
tenu de la réception en Sous-Préfecture  
le 16.7.1997 et de la publication  
le 8.7.1997  
Le Maire Pour le Maire



est par délégation  
Secrétaire Général Adjoint

